

DÉBATS vendredi 17 janvier 2014

De l'effet pervers de l'initiative UDC et des initiatives en général

François Cherix

Pour de multiples raisons, l'initiative de l'UDC «Contre l'immigration de masse» cumule les défauts. Injuste, inefficace, dangereuse, elle organise la précarisation de la Suisse et son isolement européen. Conscientes que le 9 février constitue un carrefour existentiel, les forces vives du pays tentent d'expliquer les enjeux centraux. Malheureusement, sur le terrain, les discussions avec les citoyens montrent que leurs arguments laissent de marbre. De plus et surtout, trois représentations totalement fausses du scrutin altèrent le jugement de nos compatriotes.

Premièrement, au vu des sondages, l'idée s'est répandue que l'initiative ne gagnera pas. Or, les enquêtes ne font pas que renseigner sur l'opinion, ils la construisent. Autrement dit, qu'il soit juste ou faux, le dernier sondage qui donne les opposants majoritaires produit des effets concrets. On voit apparaître la montée du fameux «effet correcteur», où le votant change son choix de base pour tenter de construire un résultat nuancé. En clair, nombre de personnes affirment: «L'initiative ne va de toute façon pas passer, donc je peux l'approuver, non parce que je la crois nécessaire, mais pour donner un signal.» Or, la démocratie directe ne permet ni amendement, ni deuxième débat, ni conciliation entre les forces adverses. Son exercice est binaire, sans appel, ni signal. La disposition proposée est inscrite dans la Constitution ou ne l'est pas.

Deuxièmement, la prolifération des initiatives a fini par masquer leur importance. Dans les flux de votations sur tous les sujets et à tous les échelons, les citoyens peinent à distinguer l'essentiel de l'accessoire. De plus, ils ne mesurent plus les résultats de leurs votes. Entre lois d'application, nouveaux débats, agitation médiatique permanente, les conséquences de leurs choix s'estompent. Ainsi, le public n'accorde qu'un crédit relatif aux initiatives et à leurs effets. Ce sentiment est particulièrement vrai pour les démarches de l'UDC. On voit ses combats comme des croisades plus symboliques que politiques, à l'instar de la votation sur les minarets. «Comme cette initiative ne changera rien de fondamental, il faut la soutenir pour au moins faire un pas dans la bonne direction», répondent celles et ceux pour qui la démocratie directe est comme démonétarisée.

Troisièmement, le soutien à l'initiative découle bien davantage d'une validation des peurs que d'une acceptation des remèdes. A force d'avoir répété que l'UDC «posait de vrais problèmes, tout en offrant de mauvaises solutions», les partis classiques ont élevé les «pseudo-diagnostics» des nationalistes au rang de

vérités statistiques. Dès lors, ils ont affaibli leurs propres analyses. Mais surtout, ils ont laissé entendre que les initiants disaient la vérité. Or, si les diagnostics de l'initiative sont justes et que, par nature, ses effets sont limités, son approbation devient légitime, voire nécessaire. «Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire que la libre circulation des personnes fait problème», concluent celles et ceux pour qui l'inquiétude suffit à justifier le oui.

En réalité, le droit d'initiative organise une confusion permanente entre débat de société et décision politique. Créatif, insolent, ouvert, le débat de société se nourrit de tous les discours et de toutes les émotions. Il mélange les expertises les plus pointues aux approximations les plus fantaisistes. Il suscite un bouillonnement, où chaque théorie, chaque digression, chaque anecdote ont leur juste place, puisqu'il s'agit de débattre sans crainte, ni retenue. A l'inverse, la décision politique écarte les passions, recherche le calme, convoque la bonne foi et la connaissance des dossiers pour élaborer la meilleure loi possible, au profit du bien commun. La démocratie directe laisse croire que ces deux plans se rejoignent forcément. Il n'en est rien. Parfois même, ils s'excluent.

Aujourd'hui, une avalanche de considérations sur l'immigration submerge la Suisse. Analyses économiques, bilans démographiques, rappels historiques, projections dans l'avenir, exégèses philosophiques, reportages en tout genre, les approches se multiplient. AVS, fiscalité, logement, transports, urbanisme, formation, sécurité, santé, environnement, emploi, pas un aspect de la vie qui ne soit éclairé par la problématique des flux migratoires. Ce vaste brainstorming collectif, où chacun agite ses savoirs et ses préjugés, peut réjouir. Mais favorise-t-il réellement la prise d'une bonne décision?

Il est urgent de sortir du café du Commerce ou de la salle de cours pour revenir aux articles rédigés par l'UDC. Il est impératif d'en expliciter la portée. Nous ne sommes pas en présence d'un dispositif modéré, postulant de vagues intentions. Au contraire, le texte stipule que «la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers», rendant inutile toute négociation avec nos partenaires. Sans échappatoire possible, il instaure des contingents et programme la fin de la libre circulation des personnes, y compris par voie d'ordonnance. Si une opération vérité sur le contenu de l'initiative n'est pas conduite avec la dernière énergie, la votation sera explosive. Dans les urnes, les Suisses exprimeront leur ressenti de questions sociétales, sans vouloir obligatoirement de rupture drastique. Et le 10 février, ils découvriront que de nouvelles dispositions constitutionnelles brisent leurs positions européennes et briment leur économie, ouvrant une décennie de régression et d'incertitude.

Essayiste et conseiller
en communication